

Les agrocarburants au Guatemala : accaparement des terres, spoliation des paysans et assujettissement au travail

Laura Hurtado¹ et Geisselle Sanchez²

Les politiques en faveur des agrocarburants font fi de l'évidence au Guatemala. Elles participent à l'accaparement - légal ou non - de la terre par de grandes entreprises nationales ou internationales, et précarisent ainsi les populations paysannes locales, en exacerbant leur vulnérabilité alimentaire. L'emploi offert par cette agro-industrie n'obéit pas aux normes sociales minimales et ne suffit pas à nourrir une famille.

Au Guatemala, depuis 2002, les processus de concentration et de « reconcentration³ » de la terre se sont intensifiés et ont gagné en agressivité. Et ce, essentiellement pour développer les plantations de canne à sucre et de palme africaine. Ces cultures sont destinées à la fabrication de produits intermédiaires (le sucre, la mélasse et les alcools dans le cas de la canne à sucre, les huiles et graisses comestibles et industrielles dans le cas de la palme),

1. Sociologue guatémaltèque, auteure notamment de *Dinámicas agrarias y reproducción campesina en la globalización* (F&G Editores, 2008), membre du conseil éditorial d'*Alternatives Sud* (CETRI).

2. Économiste du développement agricole nicaraguayenne, chercheuse à Flacso Guatemala.

3. La « concentration » désigne le processus d'accaparement des terres de petits producteurs, alors que la « reconcentration » renvoie à la prise de possession et à l'unification de grandes propriétés, déjà importantes (résultant de la concentration agricole réalisée par le passé), en de nouvelles exploitations bien plus étendues, désormais aux mains d'entreprises agro-industrielles de capital national et/ou international.

mais aussi d'agrocarburants – éthanol et biodiésel – destinés au marché interne et à l'exportation.

Dans leur démarche d'approche des communautés paysannes visant à les convaincre de vendre leurs terres, les entreprises de production et de traitement de la palme africaine ont évoqué parmi d'autres arguments celui d'offrir travail et bons salaires en échange de l'accès à leurs terres. Les revenus obtenus grâce à la palme africaine devaient être sources de progrès et d'avenir pour les familles et un facteur de développement pour leur municipalité.

Le contraste entre cette promesse et la situation réelle dans les communautés paysannes les plus touchées par l'expansion de la culture de la palme africaine nous ont conduites à réaliser une étude exploratoire sur les conditions de travail dans les plantations localisées dans la municipalité de Sayaxché, située dans le département septentrional du Petén (Hurtado & Sanchez, 2011). Au travers de cette courte étude, nous nous sommes proposé de répondre à deux questions fondamentales: quel type d'emploi la palme africaine offre-t-elle? Et le fait pour les familles paysannes de vendre ou de perdre leurs terres⁴ et de se convertir ainsi en travailleurs agricoles salariés des entreprises de la palme contribue-t-il à améliorer leur qualité de vie?

Malgré la portée limitée de l'étude, les résultats sont éloquentes. À Sayaxché comme dans d'autres municipalités du Guatemala, particulièrement dans la *Franja transversal del Norte* et le département du Petén, l'extension de la culture de palme s'est produite et continue à se produire au détriment de la sécurité alimentaire de milliers de familles. En effet, elle substitue aux multiples activités que ces familles déploient dans leurs propres parcelles de terre – et ces activités ne se limitent pas à la culture du maïs – un emploi informel, qui ne respecte pas la législation sociale, échappe à toute protection de la part de l'État, et dont la rémunération n'atteint même pas le salaire minimum légal.

4. Nous faisons référence ici à la possibilité de vendre ou de « perdre » sa terre, car le transfert des droits de propriété ne se produit pas toujours sous la forme légale de l'achat/vente. Dans de nombreux cas, des communautés entières du Guatemala ont vu leurs terres passer dans les mains d'entreprises de la palme africaine suite à des opérations frauduleuses, des pressions, des menaces et des actes de violence.

L'accaparement des terres, un préalable à la création des plantations

Dans la majorité des cas, les paysans ont été amenés à vendre leurs terres suite à de fortes pressions, des démarches frauduleuses, des menaces allant jusqu'à des actes de violence perpétrés par les entreprises et leurs agents. Dans d'autres occasions, ils ont vendu par nécessité et sentiment d'urgence, en raison de l'absence de politiques publiques assurant les services de base aux petits producteurs. Des paysans ont reçu des offres d'achat de terres payées cash et à un prix très élevé. Ou encore ils se sont vus forcés de vendre leur terre face à l'impossibilité d'honorer la charge de crédits consentis par des sociétés se livrant à des pratiques usuraires ou spéculatives. On estime qu'en 2012 environ 45 % des paysans propriétaires de terres récemment régularisées ont déjà vendu, cédé ou perdu celles-ci⁵.

À Sayaxché, les entreprises se livrant à la culture et au traitement de la palme africaine sont au nombre de quatre : la Refostera de Palma (Repsa), Tikindustrias, l'Entreprise nationale agroalimentaire (Naisa) et Palmas del Ixcan ; le capital des trois premières est d'origine guatémaltèque, tandis que celui de la quatrième est international, particulièrement en provenance des États-Unis. Au total, on estime que ces quatre entreprises occupent environ 60 000 hectares⁶, soit près de 16 % de la commune de Sayaxché et elles y possèdent quatre usines de traitement. C'est ce dernier fait qui a incité, au cours de la dernière année, d'autres propriétaires terriens à convertir leurs exploitations dédiées à l'élevage en plantations de palme, car ils ont ainsi la possibilité de livrer leur récolte à des unités de traitement situées à proximité de leurs exploitations. Par ailleurs,

5. Lors du recensement effectué dans toutes les communautés de San Luis, Poptun et Dolores, Dürr *et al.* (2010) observèrent que 30 % des familles propriétaires de terres les avaient déjà vendues. Une étude postérieure menée en 2011 sur tout le département du Petén (Grünberg *et al.*, 2012) présente des pourcentages de 44, 3 % et 45, 7 % de parcelles vendues, chiffres recueillis respectivement au terme d'une enquête et lors d'un exercice de cartographie mené au niveau communautaire.

6. Une estimation effectuée par Cemec/Comap évalue à 60 477 ha la superficie plantée de palme dans la zone Sayaxché-Lachua. Plusieurs agents recruteurs parlent d'une superficie de 67 500 ha. Les évaluations menées sur le terrain au cours de l'étude, établies par addition des données collectées au niveau communautaire – information désagrégée par communauté – font état d'une superficie de 58 656 ha, soit l'équivalent de 1 300 *caballerías* pour la seule commune de Sayaxché.

il est aussi de notoriété publique que la palme africaine est un de ces nouveaux mécanismes de blanchiment d'argent du narcotrafic.

L'embauche « informelle » et la soustraction aux responsabilités patronales

Selon l'Union des producteurs de palme (Grepalma), la culture de la palme africaine génère autour de 14 000 emplois directs permanents et quelque 10 000 emplois indirects au niveau national. Les chiffres recueillis sur le terrain rendent compte d'un volume d'emplois - de nature variable - très supérieur à celui déclaré par les chefs d'entreprise. Il est très difficile d'avoir accès à des statistiques officielles qui soient le reflet exact de la réalité au niveau de l'entreprise et de la commune.

C'est pour cette raison que l'étude a eu recours aux Comités communautaires de développement (Cocodes) et à leurs groupes spécialisés pour avoir une idée du volume d'embauche dans les communes voisines des plantations et des usines de traitement de palme africaine. Afin d'obtenir l'information relative aux travailleurs saisonniers qui émigrent de communes et régions plus éloignées, nous avons interrogé plusieurs agents recruteurs, chargés d'aller embaucher les travailleurs migrants dans leurs communes d'origine et d'assurer leur transport jusqu'aux plantations.

Au cours de notre travail sur le terrain, nous avons observé que, dans la commune de Sayaxché, se côtoient quatre catégories de travailleurs dans les plantations de palme africaine et les usines de traitement: a) les travailleurs permanents sous contrat; b) les travailleurs permanents non contractuels; c) les travailleurs saisonniers « locaux », habitants de communes situées dans les environs immédiats des plantations et usines de traitement; d) les travailleurs saisonniers venus de loin (les *cuadrilleros*), émigrés de différentes localités du pays.

La bonne compréhension des relations différenciées entre ces catégories de travailleurs et l'entreprise de palme - et les intermédiaires intervenant dans le processus d'embauche - est de première importance pour mettre en lumière les mécanismes au travers desquels les entreprises réduisent leurs coûts de production et confèrent à ce secteur économique une rentabilité élevée, reposant sur l'utilisation d'une main-d'œuvre surexploitée et mal payée. Il s'agit aussi de comprendre comment une fuite large et

grave des responsabilités patronales et fiscales facilite ces formes de « contractualisation ».

En premier lieu, les « travailleurs permanents sous contrat », appelés aussi familièrement « les budgétisés », sont ceux qui bénéficient d'un contrat formel et légal avec l'entreprise, touchent un salaire mensuel fixe pour des prestations et fonctions bien définies, auquel s'ajoutent deux mensualités légales, et jouissent d'un système de vacances et d'autres droits, légaux eux aussi. En général, relèvent de cette catégorie les secrétaires, comptables, les travailleurs des usines de traitement, le personnel d'entretien, les tractoristes, machinistes, chauffeurs, le personnel travaillant en laboratoire et en atelier.

Ensuite, on trouve la catégorie des « travailleurs permanents sans contrat ». Il s'agit de travailleurs qui, bien qu'occupés de manière permanente par l'entreprise, ne sont pas reconnus comme tels au sens où ils ne jouissent pas d'un contrat en bonne et due forme ni du régime de prestations légal. Généralement, ils sont recrutés par un intermédiaire ou un agent recruteur pour des périodes variables – d'un mois à trois mois – mais de façon répétée et donc au total selon des périodes de temps longues et ininterrompues, supérieures aux trois mois. Au moment de toucher leur paie, tous doivent signer un document où ils renoncent expressément à leurs prestations et dont ils ne reçoivent pas copie⁷.

En troisième lieu, apparaissent les « travailleurs temporaires "locaux" ». Ce sont les travailleurs originaires de communautés situées à proximité immédiate des plantations et unités de traitement ; généralement, ceux-ci conservent un lopin de terre en propriété ou sont locataires d'un terrain d'une superficie d'une à trois *manzanas* (une *manzana* équivaut à environ 0,7 ha) affecté à la production des céréales destinées à leur consommation familiale. Ils combinent ainsi, selon des proportions variables, un travail salarié dans les plantations de palme africaine avec différentes stratégies de survie familiale.

Cette catégorie de travailleurs n'est jamais réengagée une fois le troisième mois passé, ce qui permet à l'entreprise d'échapper à toute responsabilité en matière de législation du travail. « *Ils nous envoient nous reposer. Ils disent que c'est pour permettre de nous*

7. Entretien menés avec des travailleurs permanents dans différentes communautés de Sayaxché, septembre 2010.

occuper de notre propre travail. Mais ce sont des excuses», racontent des travailleurs de la Repsa. Cette catégorie de travailleurs n'est réengagée que plusieurs mois après, une fois rompue la relation de travail avec l'entreprise.

Enfin, en quatrième lieu, il y a les «travailleurs temporaires venus de loin», aussi appelés *cuadrilleros*, *campamentos* ou *encampamentados* (campement). Ce sont des travailleurs embauchés par des agents recruteurs dans des localités éloignées des plantations de palme africaine. Ils sont transférés en camion par ces agents qui assurent ainsi l'aller et le retour depuis et vers leurs communes d'origine. Ils restent un mois à la plantation dans des campements installés à cet effet par les entreprises. Le recrutement de cette dernière catégorie de travailleurs s'opère par voie d'annonces dans leurs localités d'origine⁸ et l'unique exigence pour être engagé est la présentation à l'agent recruteur d'un document d'identité au moment de l'embauche. En général, il s'agit de jeunes indigènes q'eqchi' de différentes localités des départements d'Alta Verapaz et Izabal, et dans une moindre mesure, de jeunes indigènes quichés des communes plus occidentales du département du Quiché.

Le ministère du travail et de la prévoyance sociale (MPTS) est l'institution d'État chargée de veiller au respect efficient et efficace de la législation ainsi que des politiques et programmes en matière de travail et prévoyance sociale. Conformément à son mandat, cet organisme devrait disposer de statistiques précises et actualisées sur la force de travail employée dans le secteur de la palme africaine, par commune et par entreprise. Cependant, cette institution n'a en sa possession que les statistiques fournies chaque année par les entreprises elles-mêmes à l'Institut guatémaltèque de sécurité sociale (IGSS)⁹.

Ainsi, par exemple, la Repsa – l'entreprise la plus ancienne au niveau national se livrant à la culture de la palme, qui concentre la majeure surface de terre affectée à cette culture dans la commune

8. Les stations émettrices *Uy, Uy, Uy,Nola, Pakola, La Buenay Utankai* sont les radios principalement utilisées à cette fin.

9. Sur base des données transmises à l'IGSS par les chefs d'entreprise, le MPTS élabore une situation départementale annuelle consolidée des «chefs d'entreprises recensés à l'IGSS, par branche d'activité», ainsi que des «travailleurs affiliés à l'IGSS, par année». Ces données sont reprises dans le *Bulletin statistique annuel du MTPS*, mais ne constituent donc pas des données produites par celui-ci.

de Sayaxché et est l'employeur le plus important du secteur de la palme – a déclaré à l'IGSS et au MTPS n'avoir engagé que 690 travailleurs au cours de l'année 2006. Par ailleurs, les travailleurs déclarés apparaissent classés sous le code « travailleurs agricoles », alors qu'en fait, il s'agit de personnel relevant des niveaux techniques et administratifs.

C'est dire donc que le système de contractualisation de l'ensemble des travailleurs permet aux entreprises de masquer le volume réel de main-d'œuvre occupée dans la culture et le traitement de la palme africaine, taisant ainsi le gros des travailleurs sans contrat ou temporaires. Il leur permet également d'échapper aux responsabilités patronales à l'égard des travailleurs et par rapport aux institutions d'État.

La main-d'œuvre temporaire et informelle est dissimulée par les entreprises

Au sein de la hiérarchie des travailleurs de la palme, la catégorie la plus exploitée, mal payée et mal protégée est celle des *cuadrilleros* ou travailleurs temporaires. Au total et selon leurs registres, les agents recruteurs estiment amener annuellement un total de 214 344 *cuadrilleros* dans les plantations de palme africaine du nord du pays, soit dans les localités de Sayaxché, Ixcan et Fray Bartolomé de las Casas. Les localités de Telemán, Panzos, Senahu, Tactic, Santa Cruz, San Juan Chamelco et San Pedro Carcha (d'Alta Verapaz), Cubulco et Rabinal (de Baja Verapaz), Chicaman y Uspantan (de Quiché) et Livingston et El Estor (de Izabal) sont considérées – aujourd'hui – comme les réservoirs de main-d'œuvre à bon marché disponibles, par ordre d'importance, pour les plantations de banane, palme africaine et canne à sucre. Le gros de cette main-d'œuvre est composé de jeunes indigènes q'eqchi'.

Les équipes de travailleurs temporaires migrants viennent donc d'autres départements et communes travailler pour des périodes d'un mois dans les plantations de palme. Ils sont transportés en camion, sans respect des conditions minimales de sécurité. Ils « vivent » jusqu'à la fin de leur période d'embauche dans les « campements » établis par l'entreprise, sans ou avec peu de contact avec la population locale. Les logements que leur offre l'entreprise sont de grossiers dortoirs collectifs, à l'intérieur même des plantations. En général, par tranche de cent travailleurs, quatre

femmes cuisinières et chargées de moudre le grain sont également embauchées, pour préparer les repas des travailleurs. Seule une des quatre entreprises de Sayaxché – Naisa, localisée à Las Camelias (Sayaxché, Petén) – dispose de cuisines industrielles et de personnel fixe.

Au cours des dernières années, des accidents routiers graves se sont produits durant le transport des groupes de travailleurs vers les plantations de Sayaxché, sans que les patrons endossent une quelconque responsabilité et sans aucune couverture sociale. Pour leur part, les agents chargés du recrutement et transport ont assumé quelques frais funéraires et le transport des blessés vers les centres publics d'aide.

En janvier 2009, s'est produit l'éboulement d'une colline près du village San Elena Ajkil de San Cristobal Verapaz: au moins trente-quatre journaliers sont restés ensevelis et plusieurs dizaines d'autres ont été blessés ou ont disparu. Les agents recruteurs ont payé non seulement les frais funéraires mais ont aussi versé une certaine indemnisation aux familles des victimes, alors que l'entreprise Tikindustrias, vers laquelle se dirigeaient les travailleurs accidentés, n'a pris en charge aucun frais ni assumé une quelconque responsabilité.

Le 16 février 2012, lors de leur transport vers la localité de Fray Bartolomé de las Casas et la même entreprise Tikindustrias, cent vingt travailleurs – dont quatre femmes et quelques mineurs d'âge – versèrent à proximité de la communauté Nueva Esperanza de Sayaxché; entre deux et six personnes décédèrent¹⁰ et il y eut soixante blessés. Ces derniers furent pris en charge par le maire de Sayaxché, un q'eqchi' ex-dirigeant d'une organisation sociale, alors que l'entreprise n'y prêta aucune attention et ne supporta aucun frais. Les travailleurs migrants durent retourner chez eux, blessés et sans argent.

Des salaires inférieurs au minimum légal

Jusqu'en 2011, les salaires versés par les entreprises de palme de Sayaxché aux *cuadrilleros* n'atteignaient même pas le minimum légal. Pour les quatre entreprises qui opèrent dans cette localité, il est fait état d'une paie journalière de 50 quetzales pour cette

10. La presse locale a fait état de cette information, mais par la suite elle s'est gardée de révéler le chiffre exact des personnes décédées lors de l'accident.

catégorie de travailleurs¹¹. Dans certains cas, les entreprises ont réduit cette paie à 40 ou 30 quetzales par jour, en justifiant cela par le fait de devoir décompter le paiement en nature réalisé pour le logement et la nourriture. En outre, si le *cuadrillero* s'absente de son travail pour quelque raison que ce soit, la journée lui est décomptée et il se verra réclamer 15 quetzales pour sa nourriture. S'il vient à tomber malade ou s'il se voit contraint d'abandonner sa tâche pour une raison valable, il recevra la moitié du salaire. Par ailleurs, les femmes – elles travaillent généralement dans les pépinières – se voient discriminées, car elles sont payées moins que les hommes pour des tâches similaires.

À la fin de 2010, la Repsa a procédé à un ajustement du paiement relatif à certaines activités, au niveau du salaire minimum légal pour les travailleurs temporaires locaux, c'est-à-dire ceux qui proviennent de communautés proches de la plantation. Mais dans le même temps l'entreprise a augmenté le volume de tâches à effectuer journalièrement, ce qui a signifié en termes réels une diminution du salaire par unité de travail (pour toutes les activités agricoles) et donc un accroissement se situant entre 20 % et 50 % du travail exigé journalièrement pour atteindre le salaire minimum. Autrement dit, le changement opéré en 2010 par cette entreprise pour amener le salaire au niveau du minimum légal a représenté pour celle-ci une économie journalière d'entre 4,20 et 19,20 quetzales par travailleur, une économie globale importante si l'on considère, comme cela a été noté ci-dessus, que la Repsa est l'employeur principal dans la région. Ou encore, par cet ajustement nominal au niveau du salaire minimal légal, l'entreprise a réussi à exploiter encore plus le travailleur en le faisant œuvrer davantage pour atteindre le montant fixé par la loi.

La rémunération à la productivité et autres pièges tendus par les entreprises

En 2011, l'Union des producteurs de palme a annoncé l'adoption d'une politique de « rémunération à la productivité ». En application de cette politique, l'entreprise Naisa a accru la rémunération unitaire

11. Un dollar vaut environ 7,80 quetzales, soit une paie journalière de quelque 6,40 dollars. En 2010, le salaire minimal en vigueur par journée d'activités agricoles était de 56 quetzales, soit 7,17 dollars. À partir du 1^{er} janvier 2011, le salaire minimal a été fixé par l'Accord gouvernemental 388-210 à 63,70 quetzales, soit environ 8,16 dollars. Actuellement, en 2012, il est de 68 quetzales, soit à peu près 8,71 dollars.

des tâches agricoles. À l'instar de la Repsa, cette entreprise a augmenté simultanément la quantité d'unités à effectuer pour un travailleur, afin d'atteindre le salaire minimal journalier, avec en conséquence une fatigue physique supérieure. Les travailleurs ont dénoncé ce fait. En dépit d'être soumis à une fatigue additionnelle aux fins d'effectuer davantage d'unités de travail et d'atteindre ainsi un salaire supérieur au salaire minimal, la rémunération journalière maximale reconnue par Naisa n'est que de 90 quetzales, environ 11,50 dollars.

L'administration de l'entreprise argumente en effet que le « système de paie » n'est pas à même d'enregistrer un chiffre de 100 unités (« *matas* ») par jour. En d'autres termes, la politique de « rémunération à la productivité » n'est appliquée que dans certaines limites. S'il est bien vrai qu'une augmentation de la rémunération unitaire a été effective, un plafond ou limite au paiement en fonction de la productivité a été instauré. En termes réels donc et dans le cas des travailleurs qui, stimulés par le mécanisme de « paiement à la productivité », se sont « tués » afin d'obtenir un meilleur revenu, la rémunération par unité de travail a de nouveau baissé.

De leur côté, les travailleurs « permanents » de Repsa dénoncent d'autres irrégularités. À partir de 2011, ils ont pu toucher les 63,70 quetzales en vigueur, mais l'entreprise ne leur a pas payé entièrement les heures travaillées en extra. En revanche, elle leur décompte le montant de la sécurité sociale sans qu'ils soient dûment inscrits et reconnus et ils subissent des menaces de licenciement à défaut d'atteindre le volume de la tâche journalière fixée.

Compte tenu de leur localisation, certaines communautés ont la faculté de « choisir » l'entreprise souhaitée ou qui leur convient parce qu'elles paient davantage ou traitent mieux leurs travailleurs. Mais, dans la plupart des cas, l'absence d'autres possibilités d'emploi dans la région ne leur offre d'autre alternative que d'accepter de travailler aux conditions fixées par l'entreprise. En outre les agents des patrons d'entreprise brandissent en permanence aux travailleurs des communautés de Sayaxché la menace de recourir à davantage de *cuadrilleros* – une main-d'œuvre abondante et bon marché – afin de les forcer à accepter les conditions de travail actuelles.

La culture de la palme africaine et son traitement reposent donc – une fois de plus – sur une spoliation de la terre du petit producteur et sur une exploitation impitoyable de la force de travail de paysans dépossédés et/ou récemment exclus de leurs terres,

engagés de manière informelle et dans des conditions misérables qui n'atteignent même pas le minimum légal. S'il est vrai que la main-d'œuvre locale obtient un revenu légèrement supérieur à celui des travailleurs temporaires migrants, elle se trouve constamment en état d'intimidation pour ne pas réclamer ses droits ni s'organiser à cette fin. À Sayaxché comme dans d'autres zones du nord du Guatemala, nous nous trouvons en présence d'un processus accéléré d'accaparement des terres du petit producteur et paysan, ainsi que de soumission à des conditions informelles et illégales de travail exercées par les entreprises agro-industrielles.

Le travail dans le secteur de la palme et l'insécurité alimentaire

Pour les familles q'eqchi' de Sayaxché, de même que pour la majorité des familles paysannes, la terre signifie ancrage et sécurité alimentaire, à côté de beaucoup d'autres valeurs de portée culturelle et spirituelle profonde. Le maïs ainsi que d'autres cultures telles le haricot et la *pepitoria* appartiennent au système agricole familial. Alors que le haricot est généralement réservé à l'autosubsistance, le maïs et la *pepitoria* sont à la fois destinés à la consommation interne et à la commercialisation quand excèdent il y a.

Avant que ne débute le processus d'accaparement des terres pour l'exploitation de la palme, le revenu perçu par les propriétaires de parcelles se voyait complété par la location de lopins à d'autres familles paysannes qui n'en disposaient pas¹². En d'autres cas, le revenu venant en complément de la production propre s'obtenait par la vente de sa force de travail à des plus grands propriétaires terriens, généralement des éleveurs de la même zone¹³. Les femmes apportaient aussi leur force de travail aux activités agricoles durant les trois semaines que durait la récolte de la *pepitoria* et du maïs, en supplément des multiples tâches liées à la reproduction et production domestiques.

Suite à la vente et/ou la perte de leur terre, les stratégies de survie des familles paysannes se sont vues modifiées pour les deux raisons suivantes: d'abord, elles ne disposent plus de terre

12. Un propriétaire de terre pouvait percevoir un revenu qui pouvait atteindre 200 quetzales par *manzana* mise en location durant chaque période de récolte.

13. Un éleveur paie jusqu'à 85 quetzales par journée de travail, soit environ 10,89 dollars, une paie supérieure à celle obtenue dans la culture de la palme.

pour satisfaire leurs besoins de base en céréales destinées à la consommation du ménage ; ensuite les possibilités de travail dans les exploitations agricoles ou d'élevage en dehors de la palme africaine se sont vues réduites de manière drastique, en plus de n'offrir que du travail saisonnier. En revanche, à ce stade, la palme africaine offre du travail tout au long de l'année et est dès lors considérée par la population comme la seule option pour satisfaire ses besoins alimentaires. Prévaut toutefois la crainte que le volume de travail nécessaire aux entreprises de la palme ne vienne à diminuer une fois que les plantations auront atteint leur phase adulte.

Vu les possibilités de travail, la stratégie des familles consiste dans certains cas à combiner le travail dans l'activité de la palme avec la production de maïs, que celle-ci s'effectue dans des parcelles propres ou, à défaut, en location¹⁴. D'autres familles, faute de possibilité de semer le maïs parce qu'elles n'obtiennent pas de location d'une terre – et il est de plus en plus difficile d'en obtenir –, tirent uniquement leur revenu du travail d'un ou plusieurs membres de leur famille dans les plantations de palme africaine.

C'est ainsi que les familles de Sayaxché sont passées du statut de propriétaire de parcelles et de l'autosuffisance dans la production de l'alimentation de base, avec un revenu monétaire annuel complémentaire destiné à l'achat d'autres biens, au statut de travailleurs agricoles assujettis dans les plantations de palme aux conditions de travail imposées par ces dernières. Ceci implique non seulement un changement de la stratégie de survie des familles, mais aussi une modification de ce qu'on peut appeler leur « système de vie ». Cela les oblige à passer d'un système d'autoconsommation et d'une organisation interne fondée sur « une économie familiale paysanne » à un système de plus en plus dépendant de la vente de la force de travail à l'entreprise de palme africaine et d'échanges commerciaux. Ces changements irriguent toutes les composantes de la vie familiale et communautaire. Mais c'est essentiellement sur les diverses façons dont les familles ajustent leurs revenus et leur consommation que cette étude s'est penchée.

14. Aujourd'hui, la location de terre coûte 400 quetzales par *manzana*. La culture du maïs atteint un rendement de trente à quarante *quintales* (le quintal vaut cent livres) par *manzana* (une *manzana* équivaut à environ 0,7 ha).

Une alimentation de moindre quantité et qualité

Afin de comprendre l'association entre revenu et dépense domestique, l'étude a analysé trois familles « type » de différentes communautés de la localité de Sayaxché : a) *la famille 1* qui dispose d'une parcelle de terre de 14 *manzanas* cultivée en famille et dont aucun membre de celle-ci ne vend sa force de travail en dehors de sa parcelle ; (b) *la famille 2* ne disposant pas de terre mais qui, durant la période de semences du maïs, loue une *manzana* (environ 0,7 ha) pour cultiver et récolter le maïs destiné à la consommation interne. Durant quelques mois, l'homme travaille dans les plantations de palme africaine et le reste du temps est consacré au travail dans d'autres propriétés voisines de sa communauté. La femme apporte aussi un revenu provenant de son activité domestique chez des voisins et de diverses tâches agricoles. Et enfin c) *la famille 3* dont le revenu est exclusivement tiré du travail salarié dans les plantations de palme africaine. Compte tenu du manque de terres disponibles, louer une parcelle destinée à la culture et la récolte de maïs aux fins d'autoconsommation est chaque fois plus difficile ; il en résulte que le maïs consommé annuellement par cette troisième catégorie devra dans sa totalité être acheté.

L'analyse dans le détail des revenus autant que des dépenses de chacune de ces trois familles « type » nous a permis de mener des comparaisons entre les niveaux de revenus ainsi qu'entre le type de dépenses et la qualité de la consommation interne. En outre, la reconstruction de l'emploi du temps quotidien, tant de l'homme que de la femme, au sein de la famille et au cours du cycle annuel, a permis de mettre en évidence d'autres conséquences sur les conditions de vie de cette population paysanne qui, à un rythme accéléré, est en train de se convertir en travailleurs salariés du secteur de la palme.

Parmi les principales découvertes de l'étude, il est à noter que le fait de venir travailler dans les plantations de palme africaine a eu pour conséquence un allongement de la journée de travail et son intensification, non seulement pour ceux qui travaillent dans ces plantations, mais aussi pour tous les membres de la famille, particulièrement pour les femmes. Celles-ci s'activent dès trois ou quatre heures du matin, afin de préparer la nourriture du mari et des enfants et sont les dernières à aller se coucher. Par ailleurs, un grand nombre de femmes des familles ne possédant pas de terre ou qui louent une parcelle pour la culture des céréales de base se sont

vues obligées à rejoindre le marché du travail en noir et à multiplier leurs activités pour obtenir le revenu familial quotidien.

Aujourd'hui, les familles appartenant aux communautés localisées à proximité immédiate des plantations et unités de traitement de la palme africaine se distribuent dans un continuum à l'intérieur duquel la production paysanne familiale et le travail salarié se combinent selon des modalités diverses et des proportions inverses. Le revenu salarial représente une proportion croissante du revenu familial total dans les communautés rurales de Sayaxché. Mais cela n'a pas suffi à accroître ou améliorer le niveau et la qualité de la consommation domestique. Aucune des familles dont un ou plusieurs membres travaillent dans les plantations de palme africaine n'a réussi à remplir le « panier » alimentaire de base et, dans leur majorité, ces familles ne parviennent pas à destiner une partie de leur revenu aux postes de la santé et de l'éducation¹⁵.

Le fait de dépendre du salaire comme unique ou principale source de couverture des dépenses domestiques place la famille en situation de vulnérabilité alimentaire, puisque c'est le revenu salarial qui va permettre l'achat des aliments de base (le maïs principalement). En outre, la famille se trouve soumise aux conditions de travail imposées par l'entreprise de la palme, ainsi qu'aux conditions du marché (hausses des prix et périodes de pénurie) en ce qui concerne l'acquisition de la totalité de son alimentation.

L'analyse du modèle de consommation qui distingue les trois types de famille permet d'affirmer que les familles dont le revenu est acquis dans les plantations de palme africaine sont celles qui sont les plus vulnérables en termes de sécurité alimentaire et n'ont guère de possibilité d'atteindre l'obtention du « panier » alimentaire de base. Ce groupe de familles recourt en grand nombre et de manière permanente à l'achat à crédit des produits alimentaires de base. Les commerces situés au sein des communautés rendent possible la consommation quotidienne domestique, en assurant l'accès aux aliments indispensables et de qualité nutritionnelle inférieure durant la période au cours de laquelle le travailleur est en attente de sa paie.

15. Le « panier » alimentaire de base (CBA) compte vingt-six produits pour un ménage de 5,38 personnes. Le « panier » vital de base (CBV) inclut, outre la dépense correspondant au CBA, les services de la santé, l'éducation et le logement pour un ménage de même dimension. En décembre 2010, la CBA s'élevait à 2 149 quetzales et la CBV à 3 921, soit environ 275 dollars et 502 dollars par mois, respectivement (www.ine.gob.gt).

En revanche, les familles propriétaires de terres se trouvent en meilleure condition d'assurer leur sécurité alimentaire, d'ajuster leur consommation au « panier » de base et même d'atteindre le niveau du « panier » vital, permettant ainsi l'accès à l'éducation et une relative couverture des dépenses de santé.

Par ailleurs, dans la mesure où les entreprises agro-industrielles occupent les terres et accaparent les espaces communautaires, l'accès de ces communautés aux services publics de base est rendu de plus en plus difficile. Ou alors la qualité de ces services se voit détériorée car les organismes gouvernementaux et les autorités municipales supposent que c'est aux entreprises de répondre aux demandes des communautés. Pour leur part, les entreprises agro-industrielles considèrent que l'obligation de fournir ces services relève des organismes publics et, dans le meilleur des cas, consentent à un « apport » à titre volontaire, destiné à la santé et l'éducation de la population locale.

L'extension des plantations de palme africaine autour des communautés de Sayaxché a en outre généré – au-delà des questions liées au travail – d'autres types de problèmes sociaux, à savoir parmi les principaux : la suppression du droit de passage entre parcelles et sur les chemins vicinaux entourés par les plantations, l'élimination des bosquets permanents et davantage de difficulté d'accès aux ressources naturelles de base, telles que l'eau et le bois ; citons aussi les faits d'abus et de dégradation des sources d'eau, que ce soit suite à la déviation de leur lit naturel, l'assèchement de zones humides et de terrains naturellement inondables ou suite à leur contamination ; citons encore les dommages causés par l'usage intensif des ponts et chemins par les entreprises, la prolifération des débits de boissons alcoolisées, de bordels et du narcotrafic.

La lutte sociale dans les plantations de palme africaine

En avril 2011, une action revendicative en faveur de meilleures conditions de travail pour les travailleurs et travailleuses des plantations et unités de traitement a pris corps à Sayaxché, en même temps que des revendications de caractère social étaient émises par les communautés. Ceux qui se mobilisèrent ne se limitent donc pas aux travailleurs directs du secteur de la palme, mais concernent des communautés entières, compte tenu des multiples impacts que cette agro-industrie produit sur leur vie.

Pour la première fois, des organisations sociales de la localité se sont réunies¹⁶ avec des représentants de la Repsa et de la Naisa, en vue de présenter à ces dernières un cahier d'exigences portant sur une augmentation salariale, de meilleures conditions de travail, l'expulsion en dehors du corps de contremaîtres et de superviseurs techniques, des éléments coupables de maltraitance envers les travailleurs, sur l'existence de services médicaux pour le personnel et leur famille et le respect des règles fixées par le Code du travail. Dans le même temps, ils exigeaient la restitution du droit de passage entre les parcelles et sur les chemins vicinaux ainsi que l'amélioration de l'infrastructure routière. En février 2012, soit quasi un an après, les organisations n'ont reçu aucune réponse des entreprises, en dépit du fait d'avoir été convoquées par les institutions publiques à de multiples réunions.

Face à cette situation, les organisations sociales ont officialisé leur demande devant le ministère du travail et de la prévoyance sociale (MTPS) et réclamé de mener une inspection du travail dans les plantations et unités de traitement. L'inspection aurait dû être terminée à la fin de février 2012, mais trois des quatre entreprises de Sayaxché ont refusé l'accès aux inspecteurs du MTPS, ainsi qu'aux représentants du bureau du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et aux autres membres de la commission. La quatrième entreprise autorisa l'entrée des inspecteurs, mais le personnel technique ne leur permit pas de s'entretenir avec les travailleurs (Condeg, 2012), venant renforcer ainsi la dénonciation du fait que ceux-ci ne bénéficient pas de la liberté d'organisation collective et ne sont pas autorisés à revendiquer de meilleures conditions de travail.

Au cours de la réalisation de l'étude, toutes les communautés, les travailleurs et travailleuses firent état de l'existence de « listes noires » dressées par les entreprises, avec les noms de ceux qui revendiquent leurs droits ou se plaignent des mauvais traitements administrés par leurs employeurs ou leurs chefs directs. Selon leurs dires, ces listes sont échangées entre les entreprises de la localité et ceux qui y figurent ne sont réengagés par aucune de ces entreprises. Ceci expliquerait le faible volume de plaintes reçu

16. À cette réunion ont assisté des représentants des organisations Condeg, Accdip, Cnoc, ainsi que des représentants d'au moins quatorze Commissions communautaires de développement) provenant d'un nombre égal de communautés et trois *cocodes* de second niveau, émanant des microrégions de La Ceiba, Las Pozas et El Paraiso.

par le MTPS: au cours de l'année 2011, seulement quatre cas de requêtes concernant les plantations de la palme ont fait l'objet d'un rapport, toutes pour licenciements, soit une dirigée contre la Repsa et trois contre Tikindustrias. Toutefois, le mouvement de revendication commencé en 2011 semblerait prêt à surmonter sa crainte et affronter les menaces.

Les politiques favorables aux agrocarburants font fi de l'évidence

Alors que les travailleurs ne parviennent même pas à recevoir des entreprises du secteur de la palme réponse à leurs requêtes et que le MTPS – à l'égal des autres services publics – a été incapable de contrôler et de garantir que ces entreprises opèrent dans le respect de divers aspects de la législation en vigueur, le ministère de l'énergie et des mines (MEM) est actuellement en train de discuter, à la demande de l'Organisation des États américains (OEA), un premier projet de «loi sur les biocarburants», avec l'espoir de la voir avalisée en 2012.

En contradiction avec ce que cette étude a mis en évidence et ignorant la voix d'autres rapports, notamment le dernier rapport déposé par Navy Pillay, la Haute-commissaire des Nations unies aux droits humains, lors de sa visite au Guatemala (conférence de presse du 15 mars 2012), les représentants de l'OEA et du MEM soutiennent que le Guatemala dispose d'un grand potentiel de production d'agrocarburants; et que cette production, assurent-ils, n'entre pas en concurrence avec la production alimentaire du pays (Francisco Burgos de l'OEA et Luis Velasquez du MEM).

Il est dès lors urgent de rassembler, tant au Nord qu'au Sud, des voix qui puissent imposer des décisions plus sages aux institutions nationales et internationales qui cherchent à étendre le marché des agrocarburants. Il est impératif qu'elles comprennent que l'extension des agrocarburants conduit systématiquement à rendre plus vulnérables les populations indigènes des pays producteurs. Loin d'améliorer le revenu et la vie de la population locale, les agrocarburants rendent celle-ci plus fragile sur le plan alimentaire et précaire en termes de conditions d'existence. La «soutenabilité» sociale, mais également environnementale, des agrocarburants est donc manifestement à mettre en doute.

Bibliographie

- Acnuth (2012), *Informe anual de la Alta Comisionada de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos. Adición: Informe sobre las actividades de su oficina en Guatemala*, GE.12-10295, Genève, 30 janvier.
- Condeg (2012), *Resumen de las actividades de la inspección de campo en las empresas de palma africana, realizada en el municipio de Sayaxché*, Petén, 27, 28, 29 février et 1^{er} mars 2012.
- Dürr J., Zander M. & Rosales S. (2010), *Cadenas Productivas, Dinámicas Agrarias y Cuentas Territoriales de Base Agropecuaria: El Sur de Petén*, IDEAR/CONGCOOP, Guatemala.
- Hurtado L. (2008), *Dinámicas agrarias y reproducción campesina en la globalización: el caso de Alta Verapaz, 1970-2007*, Guatemala, F&G Editores.
- Hurtado L. (2008), *Las plantaciones para agrocombustibles y la pérdida de tierras para la producción de alimentos en Guatemala*, ActionAid, Guatemala.
- Hurtado L. & Sánchez G. (2011), *¿Qué tipo de empleo ofrecen las empresas palmeras en el municipio de Sayaxché, Petén?*, ActionAid, Guatemala.